



N° 23-03-16

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire.

**Etalent présents :** M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - Mme Annie MUGNIER - M. Denis GIRARD - M. Ferdinando CITO - M. Ludovic LEFFET - M. Lucien KLIPFEL - M. Sylvain HARLE - Mme Fatma YORAT - M. Michaël CAVALIERI - Mme Amalia CAPITAIN - Mme Laura COUDRIER - M. Fabien MOINIER - M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK - Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU.

**Absents excusés :** M. Denis JOLY - Mme Cindy BARQUILLA - Mme Déborah RUYAULT - Mme Claudine STEINMANN - M. Guillaume DUBOS.

**Pouvoirs :** M. Denis JOLY pouvoir à Marc CLOUET - Mme Cindy BARQUILLA pouvoir à Mme Jennifer NUNES - Mme Déborah RUYAULT pouvoir à M. Lucien CORINTHE - Mme Claudine STEINMANN pouvoir à M. Guy BOISSEAU - M. Guillaume DUBOS pouvoir à Mme Laura COUDRIER.

<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>29</b>
<b>Nombre de Conseillers Présents</b>	<b>24</b>
<b>Nombre de Conseillers Votants</b>	<b>29</b>
<b>Date de convocation</b>	<b>23/03/2023</b>
<b>Date d'affichage</b>	<b>23/03/2023</b>

**Objet :** Avenant n°2 au marché d'approvisionnement en denrées alimentaires et assistance technique pour la restauration collective municipale

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique notamment ses articles L2194-1 et R2194-5,

**VU** les circulaires n°6374/SG du 29 septembre 2022 et n°6380/SG du 30 Novembre 2022,

**VU** l'attribution du marché d'approvisionnement en denrées alimentaires et assistance technique pour la restauration collective municipale à la société ELRES- ELIOR France Enseignement, par délibération du Conseil Municipal du 25 Mars 2021 et décision du Maire N°2021-30 du 12 juillet 2021,

**VU** l'avenant n°1 au marché ayant pour objet d'en retirer la fourniture et l'entretien des vêtements de travail des agents de la restauration municipale, signé par délibération du Conseil Municipal du 7 octobre 2021,

**VU** l'avis rendu par la Commission d'Appel d'Offres en date du 14 mars 2023,

**VU** l'avis de la Commission des Finances en date du 27 Mars 2023,

**VU** le projet d'avenant n°2 au marché,

**CONSIDERANT** la demande d'ELIOR des 2 décembre 2022 et 25 janvier 2023, d'augmenter les prix des repas du marché, compte tenu du contexte de crise actuel,

Accusé de réception en préfecture  
N° 23-03-16-AI  
Date de télétransmission : 03/04/2023  
Date de réception préfecture : 03/04/2023

**CONSIDERANT** la nécessité de formaliser différentes modifications intervenues au cours de la réalisation des prestations du marché,

Entendu l'exposé de Madame COUDRIER, Conseillère Municipale déléguée à la Commande Publique,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré et voté, **DECIDE**

*Pour : 23*

*M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET (pouvoir M. Denis JOLY) - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES (pouvoir Mme Cindy BARQUILLA) - Mme Annie MUGNIER - M. Denis GIRARD - M. Ferdinando CITO - M. Ludovic LEFFET - M. Lucien KLIPFEL - M. Sylvain HARLE - Mme Fatma YORAT - M. Michaël CAVALIERI - Mme Amalia CAPITAINE - Mme Laura COUDRIER (pouvoir M. Guillaume DUBOS) - M. Philippe GEFFROTIN - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - M. Guy BOISSEAU (pouvoir Mme Claudine STEINMANN)*

*Contre : 2 voix*

*M. Philippe HERCYK - Mme Carmela DEGLIAMÉ*

*Abstention : 4 voix*

*Mme Célla JOUSSERAND - M. Fabien MOINIER - M. Lucien CORINTHE (pouvoir Mme Déborah RUYAULT)*

**Article 1 : D'APPROUVER** l'avenant n°2 au marché d'approvisionnement en denrées alimentaires et assistance technique pour la restauration collective municipale.

**Article 2 : D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°2 au marché d'approvisionnement en denrées alimentaires et assistance technique pour la restauration collective municipale, avec la société ELRES- ELIOR France Enseignement sise Tour Egée, 11 allée de l'Arche, 92 032 Paris La Défense Cedex.

**Article 3 :** L'avenant n°2 a pour objet de modifier le marché sur les points suivants :

1. Les convives des écoles élémentaires, servis sous forme de self, ne bénéficieront plus de 2 entrées au choix, ni de 2 desserts au choix, mais uniquement d'une seule entrée et d'un seul dessert (sauf régimes particuliers), comme les convives des écoles maternelles, les adolescents et adultes.
2. Les horaires de présence du chef gérant pourront être modifiés et adaptés sur simple échange de consentements écrit entre les parties.
3. Le chef gérant est mis à disposition de la ville tous les jours de l'année et non uniquement durant les périodes scolaires. Ce complément, d'un montant de 265,70 €HT la journée, s'exécutera en fonction des besoins des services municipaux et sera révisé annuellement, à la date anniversaire de début d'exécution du marché.
4. Les prix du marché seront révisés trimestriellement et non annuellement à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2023, selon la formule de révision des prix du marché.
5. Une augmentation des prix du marché de 7,8 % est appliquée à compter de la facture de mars 2023 et ce, pour une période allant jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Article 4 :** Les prix des repas et des prestations annexes sont fixés aux montants indiqués dans les BPU annexés à l'avenant n°2.

**Article 5** : Les dépenses liées à la signature de l'avenant N°2 seront imputées au budget de fonctionnement 2023 et suivants de la ville.

**Article 6** : Monsieur Le Maire est chargé de tous les actes découlant de l'application de la présente délibération.

Publiée ou Notifiée le

Certifiée exécutoire par le Maire  
le 03/04/2023

Patrick CANCOUËT



Le secrétaire de séance  
Lucien KLIPFEL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.



Accusé de réception en préfecture  
095-219502887-20230403-2023-16-A1  
Date de télétransmission : 03/04/2023  
Date de réception préfecture : 03/04/2023